



Agence immobilière abus caution

Par **Oka**, le **13/05/2019** à **13:36**

Bonjour,rnrnJ'ai un problème concernant un logement que j'ai quitté il y a deux ans, à l'époque l'agence avait déjà retenu la totalité de ma caution pour cause de :rnrnNettoyage/Petit travauxrnrnEntretien cumulusrnrnRégularisation de chargerrnrnJe leurs devait 20 € que j'ai décidé de payer afin d'être tranquille.rnrnIl y a une semaines ils m'ont renvoyé le même papier avec cette fois-ci une somme avoisinant les 200 €, j'appelle l'agence afin de leur dire que c'est abusif et que j'ai déjà payé et que je ne paierais pas plus, il y a quelque jours j'ai reçu une mise en recouvrement.rnrnJe précise que les états des lieux n'ont pas été effectué par un huissier et qu'ils ne m'ont envoyé aucun justificatif.rnrnQue puis-je faire ?